



LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN 2025

Modalité en cours en juillet 2025



NOUVEAUTÉS JUIN/JUILLET 2025

Ma Prime Rénov' (MPR)

- La plateforme de dépôt des demandes de MPR sera fermée **à compter du 23 juin 2025**. La réouverture du guichet MPR est envisagée « *vers début octobre 2025* ».
 - **Opérations concernées par la suspension du guichet MaPrimeRénov'**
 - **MaPrimeRénov' en logement individuel uniquement en rénovation d'ampleur**
 - Les autres dispositifs comme MaPrimeRénov' copropriété, Ma Prime Logement décent ou encore MaPrimeAdapt' ne sont pas concernés. **MaPrimeRénov' par geste en logement individuel est finalement maintenue.**
 - **PROVISOIRE : Annonces de la ministre du logement Valérie Létard pour la reprise de MPR**
 - Seulement 13 000 nouveaux dossiers entre octobre et fin 2025
 - Pour les ménages très modestes uniquement, ensuite élargi aux modestes si quota non atteint
 - Uniquement les logements E, F et G
 - Plafond de travaux éligibles abaissé à 30 000 € pour 2 sauts de classe, et à 40 000 € pour 3 sauts et plus
 - Fin de MPR d'ampleur pour les intermédiaires et supérieurs

CEE

- Les fiches d'opérations standardisées portant les références BAR-TH-160, BAT-EQ-133, BAT-TH-104, BAT-TH-146, BAT-TH-155, IND-BA-112, IND-UT-117, IND-UT-121, IND-UT-136 et RES-CH-107 sont, **à compter du 1er août 2025, supprimées** des annexes de l'arrêté du 22 décembre 2014 susvisé. *Arrêté du 27 juin 2025 publié au JO du 08/07/2025*
 - **Sont donc concernées les fiches sur le calorifugeage**

NOUVEAUTÉS 2025

DPE – slide 12

- Le DPE collectif devient obligatoire pour les copropriétés de 50 à 200 lots
- Locations touristiques : obligation de DPE avec une classe énergétique minimum

CEE – slides 69 et 70

- Révision des fiches d'opérations standardisées (1) : révisé 14 fiches d'opérations standardisées, supprime 4 fiches et crée 7 fiches.

(1) 65e arrêté du 30 décembre 2024

NOUVEAUTÉS 2025

MPR par geste :

- **Maintien sur 2025** y compris les maisons DPE F et G et **isolation éligible** sans remplacement obligatoire du chauffage ou de production d'eau chaude.
- **Pas d'obligation de DPE** pour toute demande de prime par geste.
- **Réduction des avances aux ménages très modestes** (passage de 70 à 50%).
- Diminution de 30% des forfaits pour les systèmes de chauffage au bois ou autres biomasses.

MPR rénovation d'ampleur :

- **Diminution du forfait pour les ménages aux revenus supérieurs** → Financement à hauteur de 10% (vs 30%) pour gain 2 classes, 15% (vs 35%) pour gain 3 classes, 20% (vs 35%) pour gain 4 classes et +
- **Evolution des taux d'écretement pour ménages INT et SUP** → passage de 60% à 80% pour INT et passage de 40% à 50% pour SUP
- Compromis de vente valable comme justificatif pour déposer un dossier

MPR copro :

- Différentes méthodes d'évaluation énergétique prolongée jusqu'au 31/12/2026, après c'est la méthode 3CL-2021 qui sera obligatoirement utilisée
- Depuis le 1^{er} avril 2024: Cumul de l'eco PTZ à MaPrime Rénov Copropriété pour un montant pouvant aller jusqu'à 50 k€ selon les cas.

LES AIDES FINANCIÈRES PAR TYPE DE BÂTI

LES AIDES PRINCIPALES

FINANCER LE RESTE À CHARGE

RESIDENTIEL

GESTES SIMPLES

- CEE
- MaPrimeRénov' gestes simples : ITI, ITE, combles aménagés, toitures terrasses

Jusqu'au 31 décembre 2025

ECO PTZ



TVA 5,5%



PRÊT ACTION LOG.



RÉNOVATION GLOBALE

- CEE
 - MaPrimeRénov' parcours accompagné
- Suspendu provisoirement**
- MAR obligatoire



COPROPRIÉTÉ

- CEE
- MaPrimeRénov' Copro : atteindre au minimum 35% d'économies d'énergies



TOUS

- CEE



-



TERTIAIRE

SPÉCIFIQUE COLLECTIVITÉS

- Le fonds vert : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



-



EN SAVOIR PLUS

- Simuler ses aides : <https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>
- Trouver un MAR : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>
- Réaliser son audit énergétique : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>
- Trouver son entreprise RGE : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>
- Trouver les aides locales : <https://www.anil.org/aides-locales-travaux/>



AGENDA

1. INTRODUCTION

2. QUELQUES NOTIONS CLÉS

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

5. MA PRIME RENOV'

6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL

7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE

VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE, CIRCULAIRE ET DURABLE

Une politique climatique et énergétique
qui s'articule autour de **3 objectifs majeurs**

D'ICI 2028

Eradiquer les
passoires
thermiques

5,2 millions de
logements

D'ICI 2050

Rénover 100% du
parc au niveau
BBC ⁽¹⁾

30 millions de
logements

D'ICI 2050

Réduire de moitié
les consommations
d'énergie des
logements et
atteindre la
neutralité carbone ⁽¹⁾

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMME PRIORITÉ

Une mise en œuvre de la politique climatique et énergétique
qui s'articule autour de **3 priorités**

La décarbonation de l'énergie

$\frac{1}{4}$

des émissions de gaz à effet de serre sont générées par le secteur du bâtiment



La lutte contre la précarité énergétique

12%

de la population française est en situation de précarité énergétique



55% des Français déclarent avoir souffert d'un excès de chaleur en été

26% Des Français ont souffert du froid pendant au moins 24h au cours de l'hiver 2022/2023

Economie d'énergie : l'isolation des bâtiments

45%

des consommations en énergie proviennent du secteur du bâtiment



POURQUOI RÉNOVER SON BIEN ?



Maitriser sa consommation et
ses dépenses énergétiques



Gagner en confort



Réduire l'empreinte
environnementale



Valoriser son bien

POURQUOI RÉNOVER SON BIEN ?

Le saviez-vous ?

En Auvergne Rhône Alpes en 2022, les maisons classés A/B se sont vendues **21% plus cher** que les maisons classés F/G.

En Nouvelle-Aquitaine en 2022, les maisons classées A/B se sont vendues **34% plus cher** que les maisons classées F/G.

En Auvergne Rhône Alpes en 2022, les appartements classés A/B se sont vendus **16% plus cher** que les appartements classés F/G.

En Nouvelle-Aquitaine en 2022, les appartements classés A/B se sont vendus **20% plus cher** que les appartements F/G.

Source : Notaires de France, 2023



Valoriser son bien



AGENDA

1. INTRODUCTION

2. QUELQUES NOTIONS CLÉS

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

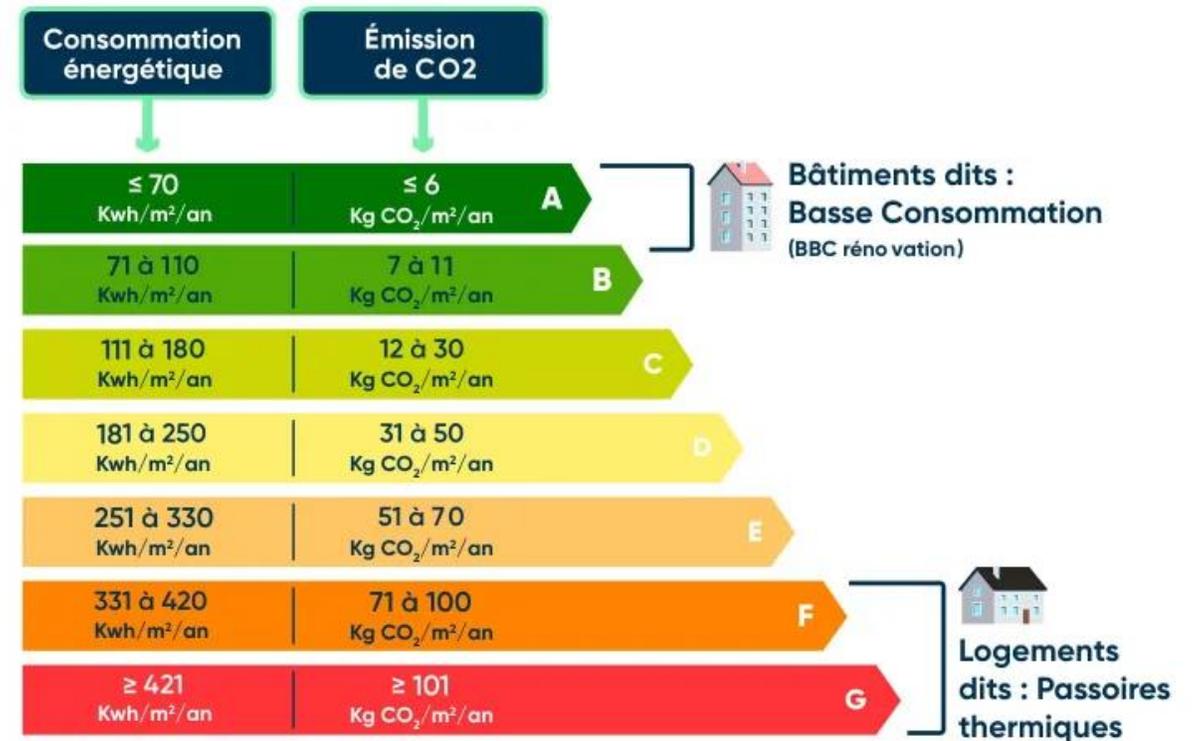
5. MA PRIME RENOV'

6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL

7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE

LE DPE : NOUVEAU CRITÈRE D'ELIGIBILITE À MA PRIME RÉNOV'

- Le DPE ou Diagnostic de Performance Énergétique est un outil qui estime la consommation d'énergie d'un logement ou d'un bâtiment et son impact écologique. La loi climat et résilience lui a fait perdre son caractère purement informatif, pour le rendre pleinement opposable.
- Il est désormais valable 10 ans.
- Le DPE attribue des « étiquettes énergie » aux biens immobiliers réparties en 7 classes.



Les DPE réalisés entre 2018 et le 01/07/2021 ne sont plus valables depuis le 1^{er} janvier 2025.

LE DPE : NOUVEAU CRITÈRE D'ELIGIBILITE À MA PRIME RÉNOV'

NOUVEAUTÉS

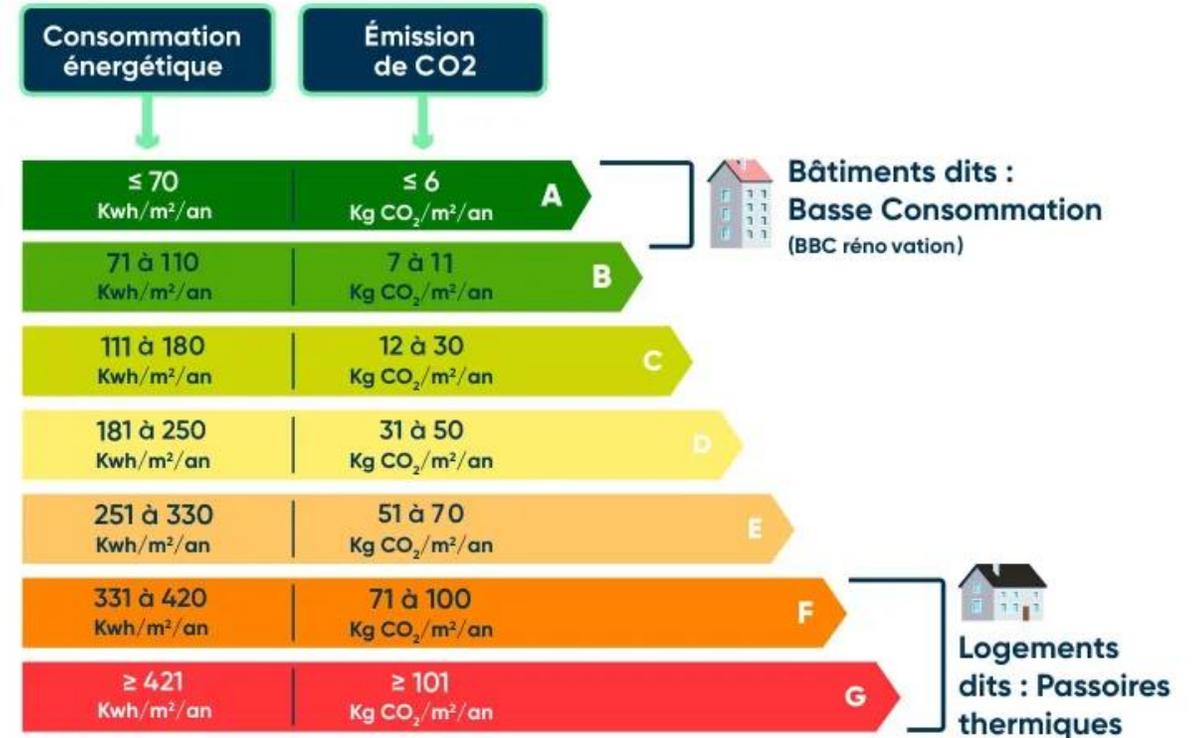
1^{ER} JUILLET 2024 : Un nouveau calcul pour les surfaces de moins de 40m²

1^{ER} JANVIER 2025 :

- Le DPE collectif devient obligatoire pour les copros de 50 à 200 lots

LOCATIONS TOURISTIQUES : Obligation de DPE avec une classe énergétique minimum pour tous les logements meublés proposés nouvellement à la location de tourisme en zone tendue et soumis à autorisation de changement d'usage par le propriétaire (en France métropolitaine uniquement). (loi du 19 novembre 2024)

- Minimum classe F dès 2025
- Minimum classe E dès 2028
- Minimum classe D dès 2034



Les DPE réalisés entre 2018 et le 01/07/2021 ne sont plus valables depuis le 1^{er} janvier 2025.

QU'EST-CE QU'UNE PASSOIRE THERMIQUE EN FRANCE ?



Une **passoire thermique** est un logement qui consomme plus de 331kWh par an et par m²*.

Cela correspond aux **classes de DPE F & G**.

Au total, sur les **30 millions de résidences principales** que comptait la France au 1er janvier 2022, environ **5,2 millions de logements, soit 17 % du parc**, seraient des passoires thermiques** et donc des logements à rénover d'ici à 2028.

*Modulée en fonction de la zone climatique et de l'altitude

LABEL BBC RÉNOVATION

Le label Bâtiment Basse Consommation Rénovation signifie qu'après rénovation, la construction

- allie de très bonnes performances énergétiques et de confort été comme hiver ;
- répond aux exigences de l'Arrêté du 3 octobre 2023 (1)

Le label BBC rénovation résidentiel 2024
peut-être attribué aux classes A ou B du DPE

En cas de rénovation par étapes le label
« **BBC rénovation résidentiel 1^{ère} étape BBC rénovation 2024** » peut-être attribué si la classe C du DPE est atteinte (conditions slide suivant ; par exemple R th mini 1^{ère} étape BBC rénovation)

Le label **BBC rénovation tertiaire** est attribué aux bâtiments sous deux critères :

- ✓ Pour le chauffage : réduction de 40% par rapport à la consommation conventionnelle de référence
- ✓ Pour le confort d'été : température conventionnelle d'été à atteindre

ZOOM – LABEL BBC RENOVATION RESIDENTIEL 2024

Correspond aux **exigences cumulées** suivantes

- **Atteinte classe A ou B du DPE**
- Etude des postes suivants :
 - **Isolation des murs, du planchers bas, de la toiture ;**
 - Remplacement des menuiseries extérieures ;
 - Ventilation ;
 - Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ; production de froid ;
 - **Traitement des interfaces entre lots**
- L'installation de protections solaires extérieures
- **Le respect d'un seuil maximal d'un coefficient de transmission thermique des parois : Ubat**
- Le respect d'un seuil maximal de perméabilité à l'air sous 4Pa
- La ventilation générale et permanente de toutes les pièces du logement
- Interdiction :
 - d'installer des systèmes de chauffage à énergie carbonée (émission GES > 150 g CO₂ eq/kWh PCI si taux de couverture > 30 % des besoins en énergie)
 - de conserver un système de chauffage ou ECS dont les émissions de GES > 300 g CO₂ eq/kWh PCI
- **Si isolation des réseaux de distribution ECS et des réseaux de chauffage : niveau classe 4 selon norme NF EN 12 828+A1**
- Système de régulation automatique de la température de chauffage ou refroidissement



ZOOM – LABEL BBC RÉNOVATION RÉSIDENTIEL 1^{ÈRE} ÉTAPE

En cas de rénovation par étapes le label « **BBC énergétique rénovation résidentiel 1^{ère} étape BBC rénovation 2024** » peut-être attribué si :

- la classe C du DPE est atteinte
- la planification des travaux en 3 étapes maximum
- la 1^{ère} étape doit traiter de :
 - Système de ventilation
 - 2 postes de travaux traitant de l'enveloppe : isolation des murs / des planchers bas / de la toiture / remplacement des menuiseries extérieures
 - Respecter les résistances thermiques minimales « R th mini 1^{ère} étape »
- Un test d'étanchéité est réalisé après la 1^{ère} étape

ZOOM - BBC RENOVATION RESIDENTIEL

Précisions concernant l'isolation

R th mini (1) pour obtenir les aides financières (CEE & MPR)



7 m².K/W en comble perdu ;



6 m².K/W en rampant de toiture ;



4,5 m².K/W pour les toitures terrasses ;
Sauf BAR TH 174 et 175 : 6,5



3,7 m².K/W pour les murs en façade ou en pignon, en cas d'isolation par l'intérieur ;



3,7 m².K/W pour les murs en façade ou en pignon, en cas d'isolation par l'extérieur ;
Sauf BAR TH 174 et 175 : 4,4



3 m².K/W en plancher bas

R th mini 1^{ère} étape de rénovation pour obtenir le label BBC rénovation résidentiel 2024



8,5 m².K/W en comble perdu ;



7,5 m².K/W en rampant de toiture ;



6,5 m².K/W pour les toitures terrasses ;
7,5 m².K/W pour les toitures terrasses inaccessibles



3,7 m².K/W pour les murs en façade ou en pignon, en cas d'isolation par l'intérieur ;



4,4 m².K/W pour les murs en façade ou en pignon, en cas d'isolation par l'extérieur ;



3 m².K/W en plancher bas

=

=

- Les artisans ou entreprises RGE sont les garants de la réalisation des travaux.
- Pour les bâtiments résidentiels, seuls les travaux réalisés par des artisans et des entreprises RGE sont éligibles aux aides à la rénovation énergétique.
- Le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est un signe de qualité délivré à un artisan ou une entreprise du bâtiment qui remplit des critères de qualification et d'équipements.
 - Il existe des qualifications RGE par domaine de travaux (Qualibat) et d'intervention

NOUVEAUTÉ – EN COURS DE CLARIFICATION

Possibilité d'obtenir le label RGE par validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les entreprises de moins de 10 salariés.



AGENDA

1. INTRODUCTION

2. QUELQUES NOTIONS CLÉS

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

5. MA PRIME RENOV'

6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL

7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE

LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Chronologie

Résidentiel

LOCATION



VENTE

* pour les maisons individuelles et les biens en monopropriété

DÉCRET TERTIAIRE

Un décret promulgué en 2019, en lien avec la loi ELAN



Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Il précise les **modalités d'application** de l'article 175 de la **loi ELAN** (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique)



Texte promulgué le 25 juillet 2019

Entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2019

Octobre 2018
loi ELAN

1^{er} octobre 2019
Entrée en vigueur du décret

24 novembre 2020
Arrêté ministériel

Définition de consommations valeurs absolues en Kwh/m²/an et par secteur

31 décembre 2022

Clôture des transmissions des données sur la plateforme de l'ADEME (OPERAT)

31 décembre 2030

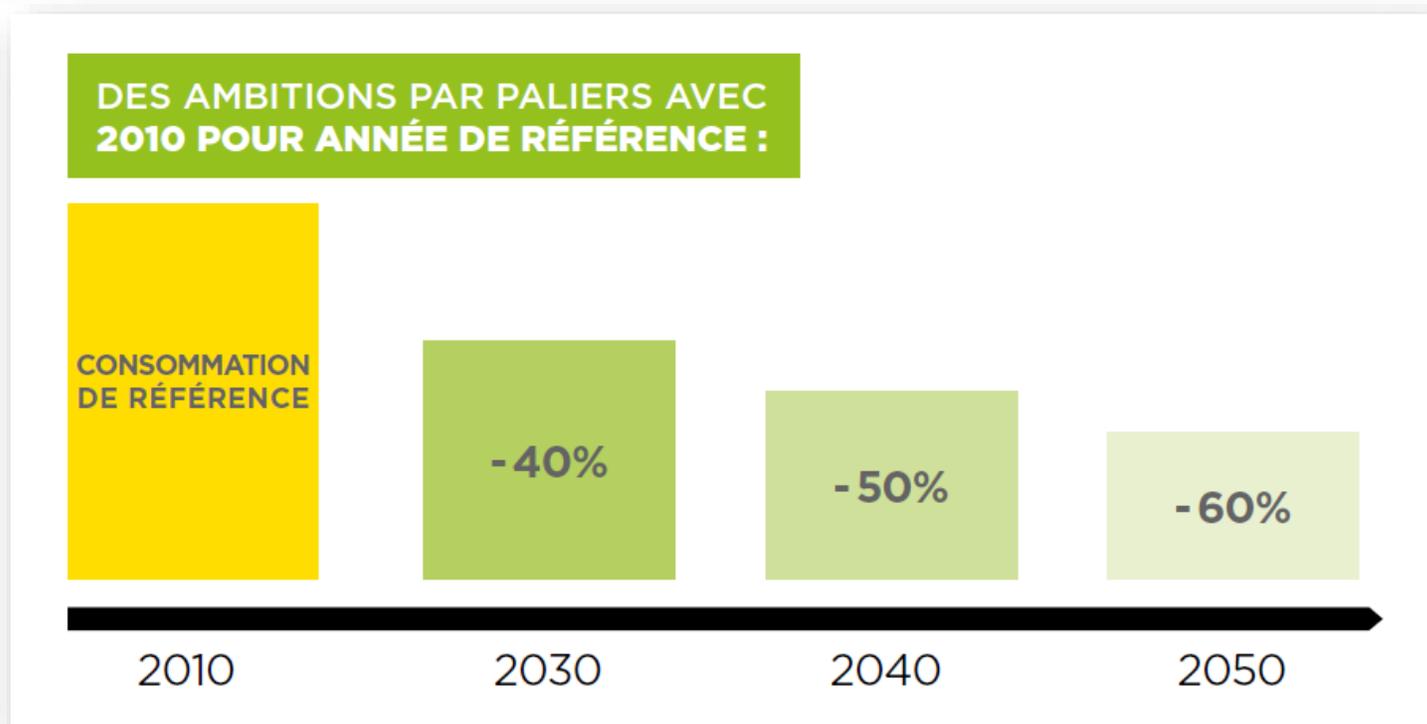
Premier audit afin de vérifier l'objectif (- 40% VS 2010)

OBJECTIFS DU DÉCRET TERTIAIRE

Non résidentiel



Réduire les consommations d'énergie finale pour assurer la transition énergétique des bâtiments tertiaires (bureaux, hôtels, commerces, bâtiments d'enseignement, bâtiments administratifs...) d'une surface de plancher cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²





AGENDA

- 1. INTRODUCTION**
- 2. QUELQUES NOTIONS CLÉS**
- 3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**
- 4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**
- 5. MA PRIME RENOV'**
- 6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL**
- 7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE**

LES CEE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les CEE (Certificats d'économies d'énergie), sont un dispositif financier mis en place par l'Etat français pour favoriser la rénovation énergétique



L'Etat oblige les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant (EDF, Total Energies...) à inciter leurs consommateurs (les clients particuliers ; les entreprises...) à réduire leur consommation d'énergie



Les fournisseurs d'énergie vont donc financer une partie des travaux de rénovation énergétique de leurs clients (les travaux d'isolation par exemple) par le versement de primes

C'est la première des aides à mobiliser ! Elle se demande avant la signature du devis



LES ACTEURS DU DISPOSITIF DES CEE

Les Obligés :

Les obligés sont les **fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant**

L'État impose à ces obligés de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment



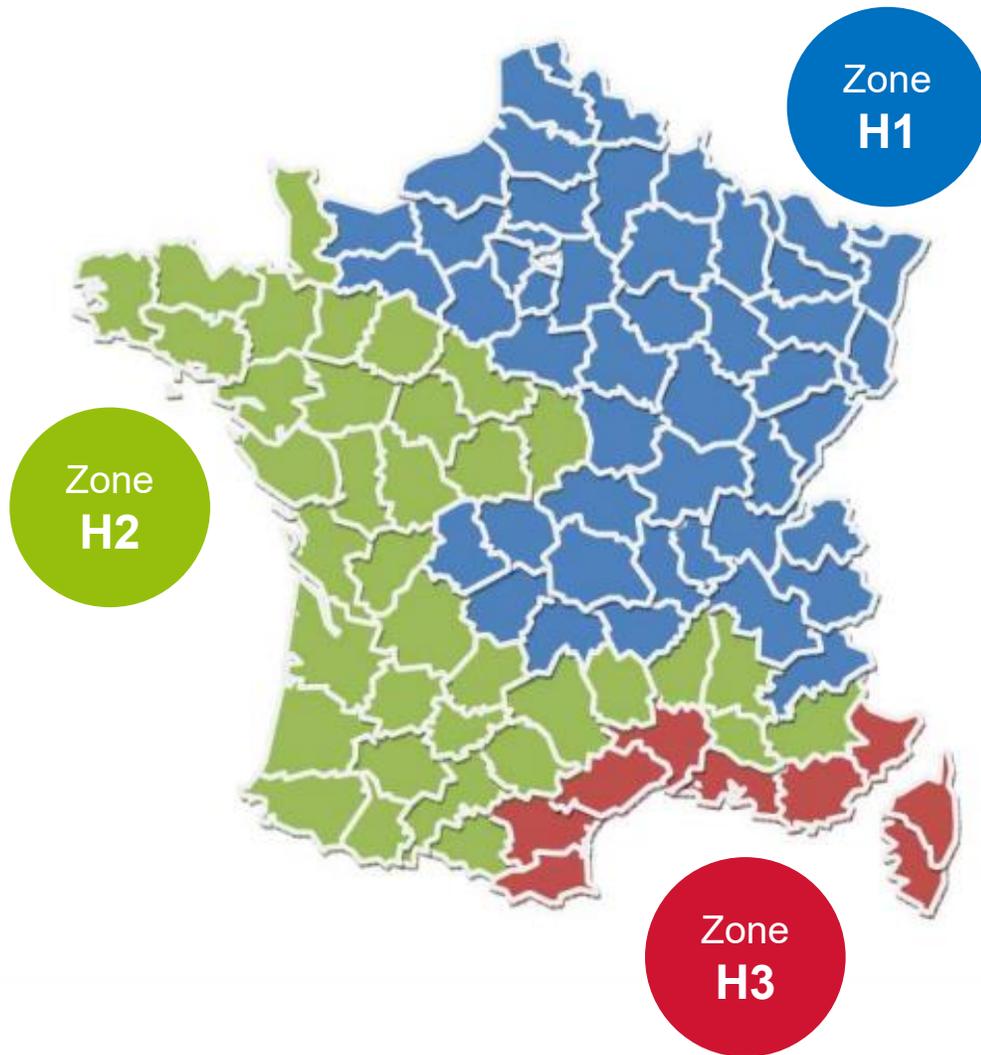
Les délégataires:

Les délégataires sont **spécialistes de la collecte de CEE**

Ils ont un rôle actif et incitatif pour encourager et faciliter les travaux d'économie d'énergie



LE VOLUME DE CEE ET LE CALCUL DE LA PRIME



- ✓ Isolation des combles
- ✓ Lieu : Strasbourg → **Zone H1**
- ✓ Surface isolée : 70 m²

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m ²)
H1	H2	H3		70 m ²
1700	1400	900		

- ✓ Montant de CEE en kWh cumac :
1700 kWhc X 70 m² = **119 000 kWh cumac**

$$\frac{119\,000 \text{ kWhc}}{1000} \times 5\text{€}^* = 595 \text{ € environ } (8,5\text{€/m}^2)$$

*Moyenne indicative Zone H1 pour un cours à 5€ / Mwh cumac reversé au particulier

LES CEE, QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Pour le bénéficiaire

- ✓ Tous les bâtiments : résidentiels et tertiaires
- ✓ Le bâtiment doit être existant depuis **plus de 2 ans**
- ✓ **Il n'y a pas de conditions de ressources**
Il y a deux niveaux de primes selon les revenus : CEE classique et CEE précarité

Un dispositif accessible à tous !

Le saviez-vous ? Les CEE sont valables pour les bâtiments résidentiels mais aussi pour les bâtiments tertiaires. Les fiches de référence CEE sont différentes par type de bâtiment et de travaux.



Pour l'entreprise

- ✓ **Être un professionnel RGE**
(Reconnu Garant de l'Environnement)
- ✓ Mettre en œuvre des **isolants ayant les performances minimales** requises et certifiées et respecter les Règles de l'art
- ✓ Faire apparaître les **mentions indispensables sur les devis et factures** : Désignation du produit ou encore n° de certificat Acermi et établir l'Attestation sur l'honneur

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES FINANCIÈRES POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Les combles-toitures :

Combles perdus : $R \geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Rampants de toiture : $R \geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$



Les toitures terrasses :

$R \geq 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$ (1)

les planchers :

$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Les murs :

$R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$ (2)

RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT
RGE



La fourniture et l'installation des matériaux et équipements doivent être réalisées par un professionnel qualifié RGE (Reconnu garant de l'environnement)

 **BONGLET**

(1) : exception BAR TH 174 et BAR TH 175 depuis le 01/01/2024 : $R \geq 6,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$

(2) : exception BAR TH 174 et BAR TH 175 depuis le 01/01/2024 si isolation par l'extérieur : $R \geq 4,4 \text{ m}^2.\text{K/W}$



AGENDA

1. INTRODUCTION

2. QUELQUES NOTIONS CLÉS

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

5. MA PRIME RENOV'

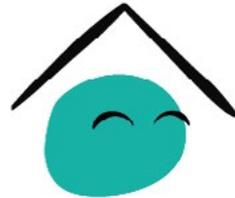
6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL

7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE

MAPRIMERÉNOV', QU'EST-CE QUE C'EST ?

MaPrimeRénov' est une aide financière à la rénovation énergétique de **l'habitat** pilotée par **l'Anah**.

Une aide versée sous forme de prime forfaitaire, dont le **montant est déterminé en fonction du gain écologique permis par les travaux et des revenus du ménage**.



maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Elle se demande **avant**
le début des travaux

MAPRIMERÉNOV', QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs



- ✓ **Le logement est une résidence principale**
 - La durée minimale d'occupation du logement est fixée à 8 mois/an
 - Le propriétaire s'engage à occuper son logement à titre de résidence principale dans un délai d'1 an à compter de la demande de solde
- ✓ **Le logement doit être existant depuis plus de 15 ans**
- ✓ **Les travaux sont réalisés par un professionnel RGE et qualifié pour les travaux à réaliser**
- ✓ **Les produits mis en œuvre respectent les performances thermiques minimales pour pouvoir bénéficier des aides**
- ✓ **Le délai de réalisation des travaux est de 2 ans et de 1 an en cas d'avance**

TABLEAUX DE REVENUS AU 1^{ER} JANVIER 2025

En Ile de France

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	23 768 €	28 933 €	40 404 €	supérieur à 40 404 €
2	34 884 €	42 463 €	59 394 €	supérieur à 59 394 €
3	41 893 €	51 000 €	71 060 €	supérieur à 71 060 €
4	48 914 €	59 549 €	83 637 €	supérieur à 83 637 €
5	55 961 €	68 123 €	95 758 €	supérieur à 95 758 €
par personne supplémentaire	+7 038 €	+8 568 €	+12 122 €	+12 122 €

Les montants ci-dessous correspondent aux « revenus fiscaux de référence » des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence ».

TABLEAUX DE REVENUS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Hors Ile de France et en outre-mer

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

GESTION D'UN DOSSIER MAPRIMERÉNOV'

- **C'est toujours le maître d'ouvrage qui initie la demande d'aide.** Il crée pour cela son compte sur internet. Il peut ensuite désigner un mandataire administratif (qui gère le dossier) et/ou financier (qui avance et perçoit la prime).

LES ACTEURS DU DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'



L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

- Etablissement public (1) dont la mission est **d'améliorer l'état du parc de logements privés existants** pour lutter contre les fractures sociales et territoriales
- Elle **encourage ainsi les travaux de rénovation et réhabilitation** des logements en **accordant des aides financières** aux propriétaires et **accompagne les collectivités** dans la mise en œuvre de leur politique de l'habitat privé



France rénov'

- Service public de la rénovation de l'habitat
- **570 espaces ; > 2500 conseillers** répartis sur tout le territoire
- **Informe, conseille, oriente** les ménages et les copropriétés tout au long de leur projet de rénovation

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

- **Interlocuteur agréé par l'ANAH pour accompagner les ménages** dans leurs projets de travaux :
3000 agréés fin 2024 / cible 4 à 5000 en 2025
- Assure un **accompagnement de bout-en-bout dans les parcours de travaux** (appui technique, administratif, financier et social)



MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV

Son rôle

Au 1^{er} janvier 2024, l'accompagnement par un MAR est rendu **OBLIGATOIRE** pour toute rénovation du parcours accompagné

Rôle

Le MAR, agréé par l'ANAH, **indépendant des entreprises de travaux**, accompagne le demandeur dans ses projets de rénovation globale.

NB : Mon Accompagnateur Rénov' peut être mandataire du ménage

Agrément

- Agrément délivré par l'Anah **valable 5 ans**
- **Neutralité et indépendance** vis-à-vis des entreprises de travaux
- Délais d'instruction **3 mois**
- Agrément valable **nationalement avec référencement territorial**

Plus d'information : <https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>

Rémunération

Accompagnement pris en charge par l'Anah auprès du ménage avec un **plafond de 2 000€ TTC**

MAPRIMERÉNOV' : RÔLE DU MAR

- Le MAR interviendra à deux moments clés du projet :
- Phase amont :
 - 1^{ère} visite à domicile pour évaluer l'état du logement et réaliser un audit énergétique
 - Conception du plan de travaux en collaboration avec le particulier
 - Accompagnement dans les démarches administratives et le montage des dossiers d'aides
- Une fois les travaux faits :
 - 2^{ème} visite à domicile après les travaux pour s'assurer de la bonne prise en main du logement

Ce qu'il fait

- ✓ Audit énergétique
- ✓ Plan de travaux
- ✓ Accompagnement administratif

Ce qu'il ne fait pas

- ✓ Réaliser les travaux
- ✓ Contrôler techniquement la qualité des travaux réalisés



AGENDA

1. INTRODUCTION
2. QUELQUES NOTIONS CLÉS
3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
5. MA PRIME RENOV'
- 6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL**
7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

Les aides principales

En maison individuelle



GESTES SIMPLES

✓ CEE

4 fiches CEE pour l'isolation de l'enveloppe en MI

BAR EN 101	Isolation de combles ou de toitures
BAR EN 102	Isolation des murs <small>Révision liée à l'attestation sur l'honneur</small>
BAR EN 103	Isolation des planchers
BAR EN 105	Isolation des toitures terrasses

✓ MaPrimeRénov' gestes simples

- ⊞ ITI,
- ⊞ ITE,
- ⊞ Combles aménagés,
- ⊞ Toitures terrasses



RÉNOVATION
GLOBALE

✓ CEE

1 fiche CEE pour la rénovation globale en MI

BAR TH 174	Élargissement de l'ampleur d'une MI
------------	-------------------------------------

✓ MaPrimeRénov' parcours
accompagné

Suspendu provisoirement

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

Les gestes simples en appartement et maison

Résidentiel – gestes simples

	CEE	MaPrimeRénov'
Autre terminologie parfois utilisée	Certificats d'Economie d'énergie	MPR Décarbonation MPR Efficacité MPR Gestes simples
Classes DPE	Non concerné	Toutes les classes de DPE jusqu'au 31 décembre 2025. DPE F & G exclus ensuite.
Conditions de ressources (2)	Aides fonction du niveau de ressources mais aucun ménage n'est exclu	Ménages à revenus supérieurs exclus
Accompagnement MAR	Non concerné	Pas d'accompagnement obligatoire
Eligibilité	<ul style="list-style-type: none">Le logement est une résidence principale ou une résidence secondaireLe logement doit être existant depuis plus de 2 ansLes travaux sont réalisés par un professionnel RGE et qualifié pour les travaux d'isolation à réaliserLes produits mis en œuvre respectent les performances thermiques minimales pour pouvoir bénéficier des aides	<p>Possibilité de réaliser plusieurs gestes, dans le temps ou de façon simultanée.</p> <p>!/\ Pas de prise en compte par MPR de l'isolation des combles perdus et des planchers bas (uniquement via les CEE).</p> <p>Possible pour ITI, ITE, combles aménagés, toitures terrasses</p>
Montant de l'aide	Prime calculée en fonction du type de travaux, de la zone climatique et du cours des CEE	Forfaits par geste selon les classes de revenus et le type de travaux ; en Isolation : exclusion des combles perdus et des planchers bas

MONTANT DES PRIMES 2025 SELON LES TRAVAUX D'ISOLATION (€ / M²) PARCOURS MAPRIMERÉNOV'

Travaux	Niveau de revenus			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Aisés
ITE (100 m ² max)	75	60	40	0
ITI	25	20	15	0
Toitures Terrasses	75	60	40	0
Combles aménagés	25	20	15	0

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

Les gestes simples

Comment financer les travaux ?

- **ECO PTZ** : le montant est égal au montant des dépenses éligibles dans la limite de :
 - Action simple : 15 000 €
 - Bouquet de 2 travaux : 25 000 €
 - Bouquet de 3 travaux : 30 000 €
- **Prêt travaux** : L'association Action Logement peut octroyer un prêt à 1,5 % allant jusqu'à 10 000€ pour aider au financement de travaux de rénovation énergétique.
- **TVA à taux réduit** : Le taux de TVA à 5,5 % est appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.

Autres dispositifs :

- Denormandie
- Aides des collectivités
- Loc'Avantages
- Prêt avance rénovation
- Doublement du déficit foncier

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

La rénovation d'ampleur en maison individuelle

Suspendu provisoirement

MaPrimeRénov' parcours accompagné

Autre terminologie parfois utilisée	MPR Rénovation globale MPR Rénovation d'ampleur / MPR Performance
Classes DPE	Toutes les classes DPE
Conditions de ressources	Pas de conditions de ressources
Accompagnement MAR	Mon Accompagnateur Rénov' obligatoire
Prérequis	Audit énergétique obligatoire
Financement	Aide unique (cumul MPR + CEE) délivrée par l'ANAH
Eligibilité	<p>Obligations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gagner au moins 2 classes DPE ou plus (1)- A minima 2 gestes d'isolation (1) parmi : planchers de combles perdus ; rampant de toiture ; toiture-terrasse (2) ; isolation thermique des murs par l'intérieur ; isolation thermique des murs par l'extérieur (2) ; plancher bas ; remplacement des fenêtres et portes-fenêtres... <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none">- En cas de travaux : interdiction de conserver une chaudière fioul,- En cas de changement du système de chauffage : interdiction 100 % gaz ; possibilité : PAC hybride (avec appoint gaz) si 30 % max d'énergie fossile- Si renouvellement de l'air insuffisant ou non-maîtrisé (dans l'audit) : traiter la ventilation <p>Complément : certaines dépenses liées au confort d'été sont éligibles</p>
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">- 3 critères selon : gain classe DPE / montant des travaux / classes de revenus- Plafond de travaux éligible : 70 k€ HT si gain de 4 classes DPE ; 55 k€ HT si gain de 3 classes DPE ; 40 k€ si gain de 2 classes DPE- % de prise en charge : de 80 % à 20 % selon le niveau de revenus Bonification de 10 % pour les logements F et G amenés à D

(1) : les 2 conditions doivent-êre remplies

(2) : la résistance thermique mini évolue pour la toiture –terrasse et l'ITE

MPR PERFORMANCE : CRITÈRES DE CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

Ambition du projet ↔ Gain de classes DPE	Plafond de dépenses éligibles	% de prise en charge du coût des travaux selon la classe de revenu (MPR + CEE)			
		Très Modestes TMO	Modestes MO	Intermédiaires I	Supérieurs S
2 classes	40 k€ HT	80 %	60 %	45 %	10 %
3 classes	55 k€ HT	80 %	60 %	50 %	15 %
4 classes	70 k€ HT	80 %	60 %	50 %	20 %
Bonification « sortie de passoire thermique » classe D		+10 %	+10 %	+10 %	+10 %
Ecrêtement TTC		100 %	80 %	80 %	50 %

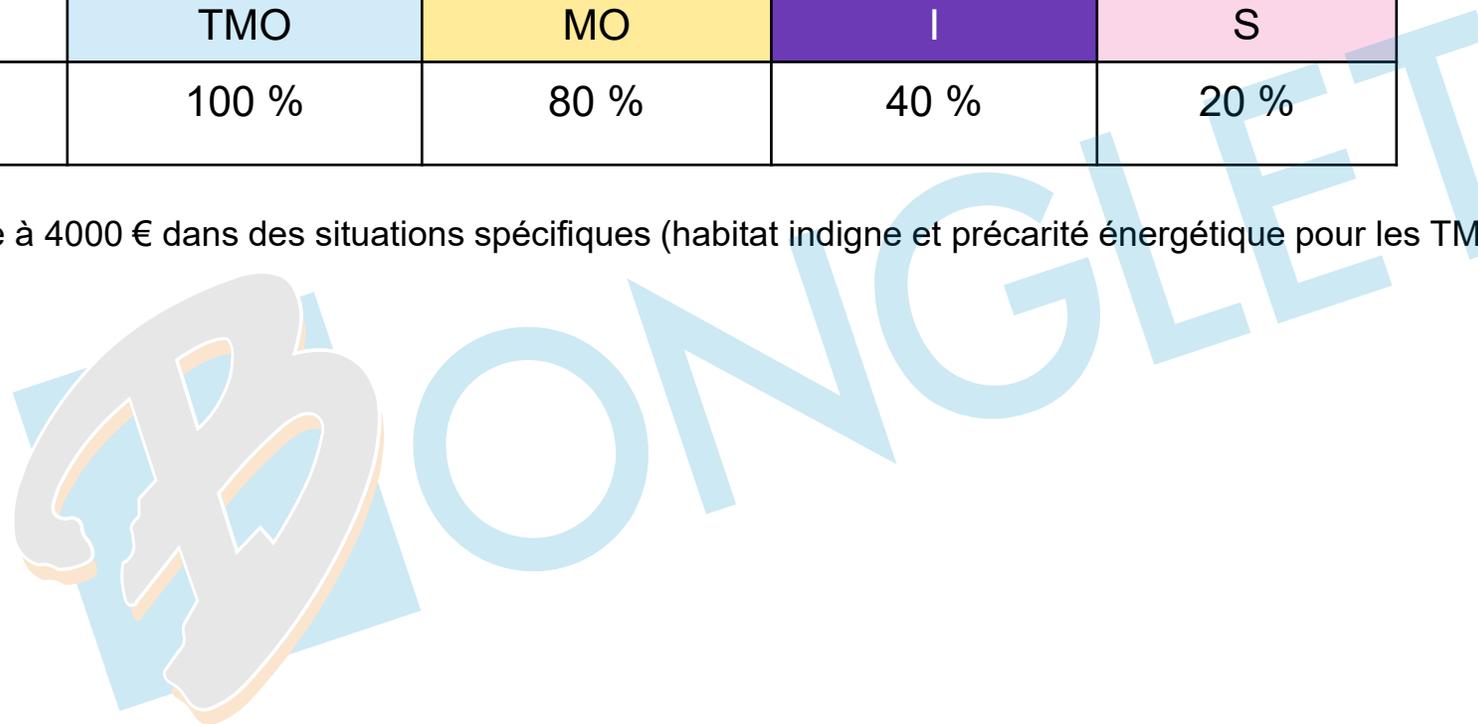
Nouveaux taux 2025

Nouveaux taux 2025

MPR PERFORMANCE : PRISE EN CHARGE DU MAR

Plafond de dépense MAR	% de prise en charge du coût de l'accompagnateur selon la classe de revenu			
	Très Modestes TMO	Modestes MO	Intermédiaires I	Supérieures S
2000 € (a)	100 %	80 %	40 %	20 %

Remarque : (a) : porté à 4000 € dans des situations spécifiques (habitat indigne et précarité énergétique pour les TMO)



LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

La rénovation d'ampleur

Comment financer les travaux ?

● ECO PTZ :

- peut-être couplé à l'octroi de l'aide MPR.
- dans le cadre de MPR parcours accompagné, le plafond de financement est porté à 50 000 €.
- Les banques et sociétés de tiers financement sont habilitées à le distribuer.

● **Prêt travaux** : L'association Action Logement peut octroyer un prêt à 1,5 % allant jusqu'à 10 000 € pour aider au financement de travaux de rénovation énergétique.

● **TVA à taux réduit** : Le taux de TVA à 5,5 % est appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.

Autres dispositifs :

- *Denormandie*
- *Aides des collectivités*
- *Loc'Avantages*
- *Prêt avance rénovation*
- *Doublement du déficit foncier*

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

Les aides principales

COPROPRIÉTÉ



✓ CEE

2 fiches CEE pour l'isolation globale

BAR TH 145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif
BAR TH 175	Rénovation d'ampleur d'un appartement (conditionné à MPR accompagné)

4 fiches CEE pour l'isolation de l'enveloppe

BAR EN 101	Isolation de combles ou de toitures
BAR EN 102	Isolation des murs
BAR EN 103	Isolation des planchers
BAR EN 105	Isolation des toitures terrasses

2 fiches CEE pour l'isolation des réseaux

BAR TH 160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
BAR TH 161	Isolation de pts singuliers d'un réseau

✓ MaPrimeRénov' Copro

△ Atteindre au minimum 35% d'économies d'énergies

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

Les copropriétés – MaPrimeRénov' Copropriété



Résidentiel – Copropriété

	Petites copros ne pouvant pas atteindre 35 %	Premier niveau	Deuxième niveau
Gain énergétique	Expérimentation 15%	35%	50%
Taux de résidence principale	65 % (copro de 20 lots ou moins) / 75% (copro de plus de 20 lots)		
Plafond de dépense éligible	25 000€ / logement		
Taux de financement	30% (MPR avec valorisation libre des CEE par le syndicat)		45% (MPR avec valorisation libre des CEE par le syndicat)
Taux copro fragiles et en difficultés	Prime de +20% avec contrepartie des CEE par l'Anah (soit respectivement une aide de 50% ou 65%)		
Bonus sortie de passoire	+10% si atteinte étiquette D		
Prime individuelle TMO / MO	3000€ / 1500€		

- AMO obligatoire et prise en charge (50% du montant avec un plafond de 600€ HT / logement si plus de 20 lots et 1000€ / logement si moins de 20 lots ; un plancher de 3000€ pour toutes les copropriétés)
- MOE obligatoire pour tout projet de travaux > 100K €
- Expérimentation : instruction par les délégations locales

LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL

La rénovation d'ampleur

Comment financer les travaux ?

- **ECO PTZ copropriété** : le montant est égal au montant des dépenses éligibles dans la limite de :
 - 30 000 € par logement si le syndicat de copropriétaires décide de réaliser trois actions de travaux ou 50 000 € pour des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale.
- **TVA à taux réduit** : Le taux de TVA à 5,5 % est appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.

En copropriété, certaines aides locales peuvent être très intéressantes

Autres dispositifs :

- *Denormandie*
- *Aides des collectivités*
- *Loc'Avantages*
- *Prêt avance rénovation*
- *Doublement du déficit foncier*

EN SAVOIR PLUS

- Simuler ses aides : <https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>
- Trouver un MAR : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>
- Réaliser son audit énergétique : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>
- Trouver son entreprise RGE : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>
- Trouver les aides locales : <https://www.anil.org/aides-locales-travaux/>

AGENDA

- 1. INTRODUCTION**
- 2. QUELQUES NOTIONS CLÉS**
- 3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**
- 4. LES CEE : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**
- 5. MA PRIME RENOV'**
- 6. LES AIDES FINANCIÈRES EN RÉSIDENTIEL**
- 7. LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE**

LES AIDES FINANCIÈRES EN TERTIAIRE

Les aides principales

En tertiaire

✓ CEE

4 fiches CEE pour l'isolation de l'enveloppe	
BAT EN 101	Isolation de combles ou de toitures
BAT EN 102	Isolation des murs
BAT EN 103	Isolation des planchers
BAT EN 107	Isolation des toitures terrasses
2 fiches CEE pour l'isolation des réseaux	
BAT TH 146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
BAT TH 155	Isolation de pts singuliers d'un réseau

Fiches supprimées à partir du 1^{er} août

Spécifique collectivités

✓ Le fonds vert

- △ Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
 - Isolation de l'enveloppe du ou des bâtiments concernés
 - Confort d'été : mise en place de solutions passives
 - Remplacement des équipements de chauffage, éclairage, ventilation, contrôle et gestion de ces équipements
 - Travaux induits, liés aux travaux de réno énergétique / équipements de prod d'énergie ou de réduction de conso d'eau



LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION DANS LE TERTIAIRE

Le Fonds Vert

Cible : collectivités

Objectif : accentuer l'effort local face à l'urgence écologique, en soutenant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics (diminution des consommations énergétique et meilleur confort des agents et des usagers.).

Thématiques concernées par le Fonds Vert :

- PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
 - Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Mais aussi :

- ADAPTATION DES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE
- APPUI EN INGÉNIERIE

Financement :

Remboursé à hauteur de 80% maximum (voire 90% pour le scolaire)

Condition :

Réduction minimale de 40 % de la consommation d'énergie finale

Travaux éligibles :

- Isolation de l'enveloppe du ou des bâtiments concernés
- Confort d'été : mise en place de solutions passives
- Remplacement des équipements de chauffage, éclairage, ventilation, contrôle et gestion de ces équipements
- Travaux induits, liés aux travaux de réno énergétique / équipements de prod d'énergie ou de réduction de conso d'eau

Besoin d'une étude thermique pour justifier les gains en énergie et GES à venir



VOUS ACCOMPAGNE



LES ESSENTIELS

LES ESSENTIELS ISOVER : POUR ISOLER, VOUS ÊTES GUIDÉS !

	NIVEAU 1 Le niveau minimum pour les aides financières à la rénovation énergétique	NIVEAU 2 Le niveau courant pour passer la RE 2020 en zone H1 et H2	NIVEAU 3 Une montée en gamme permettant un confort optimal
COMBLES PERDUS PAR LAINE À SOUFFLER	COMBLISSIMO 330 mm R = 7 m ² .K/W	COMBLISSIMO 375 mm R = 8 m ² .K/W	COMBLISSIMO 465 mm R = 10 m ² .K/W
COMBLES PERDUS PAR LAINE À DÉROULER	IBR KRAFT 300 mm R = 7,5 m ² .K/W	IBR KRAFT 400 mm R = 10 m ² .K/W	IBR KRAFT 400 mm R = 10 m ² .K/W
COMBLES AMÉNAGÉS	ISOCONFORT 35 60 + 160 mm ou Isoconfort 32 kraft 200 mm R = 6,25 m ² .K/W	ISOCONFORT 35 KRAFT 280 mm Isoconfort 32 60 + 200 mm R = 8 m ² .K/W	ISOCONFORT 35 60 + 300 mm (kraft) ou Isoconfort 32 120 + 200 mm R = 10,25 m ² .K/W
MURS PAR L'INTÉRIEUR	GR 32 KRAFT 120 mm R = 3,75 m ² .K/W	GR 32 KRAFT 140 mm R = 4,35 m ² .K/W	GR 32 KRAFT 160 mm R = 5 m ² .K/W
TOITURES PAR L'EXTÉRIEUR INTÉGRA RENOV	ISOCONFORT 32 80 + 160 mm R = 6,60 m ² .K/W	ISOCONFORT 35 2 x 145 mm R = 8 m ² .K/W	ISOCONFORT 32 80 + 120 + 80 mm R = 8,75 m ² .K/W
MURS PAR L'EXTÉRIEUR FAÇADE VENTILÉE	ISOFAÇADE 32 120 mm R = 3,75 m ² .K/W	ISOFAÇADE 32 140 mm R = 4,35 m ² .K/W	ISOFAÇADE 32 160 mm R = 5 m ² .K/W
SOUS-FACES DE DALLES	PANODAL ALU 96 mm R = 3 m ² .K/W		

Isocoton 2 x 140 mm ou Flex 40 2 x 145 mm

Isocoton 2 x 200 mm ou Flex 40 2 x 200 mm

Isocoton 2 x 200 mm ou Flex 40 2 x 200 mm

Isocoton 2 x 120 mm ou Flex 55 180 + 40 mm

Isocoton 200 + 100 mm ou Flex 55 2 x 145 mm

Isocoton 2 x 200 mm ou Flex 55 200 + 160 mm

Isocoton 140 mm ou Flex 55 en 145 mm

Flex 55 160 mm

Flex 55 2 x 145 mm + Duoprotect 35 mm

Flex 55 2 x 145 mm + Duoprotect 35 mm

Multisol 110 160 mm

Multisol 110 180 mm

Multisol 110 220 mm

La réponse pour l'isolation des garages, sous-sols non chauffés et vides sanitaires ventilés.



Siège Social :

1840, Route de Besancon
39001 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03 84 87 14 30
Fax : 03 84 47 38 17
bonglet@bonglet.fr

Agence ANNEMASSE

04 50 95 56 34

Agence AUXERRE

03 86 46 26 26

Agence BESANÇON

03 81 80 22 56

Agence-BOURG-EN-BRESSE

04 74 24 88 78

CHALON-SUR-SAONE

03 85 48 27 43

Agence CHASSIEU

04 81 69 46 95

Agence CLERMONT FERRAND

06 22 72 11 23

Agence CREUZIER LE VIEUX

04 70 97 65 25

Agence DIJON

03 80 71 18 81

Agence ECOLE VALENTIN

03 81 80 22 56

Agence LOUHANS

03 85 75 27 74

Agence MACON

03 85 38 22 02

Agence MONTCHANIN

03 85 78 87 61

Agence TROYES

03 52 73 10 56

Agence VALENTIGNEY

03 63 22 98 71

Agence VALSERHONE

04 50 42 39 17

